

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 31 mai 2012

DCM N° 12-05-05

Objet : Animation estivale 2012 - Attribution de subventions pour diverses associations sportives et culturelles.

Rapporteur : M. SCUDERI, Adjoint au Maire

L'édition 2011 de l'animation estivale, avec 77 structures partenaires et 111 activités différentes proposées aux enfants, révèle un bilan très positif: 3 244 cartes ont été délivrées soit une progression de 27,50 % par rapport à 2010, et un taux d'occupation des activités en hausse (62,4 % contre 45,50 % en 2010). L'enquête de satisfaction menée auprès des parents confirme cet engouement puisque 95,2 % des personnes, ayant répondu à l'enquête, se déclarent tout à fait satisfaites des activités pratiquées par leurs enfants. Ces résultats démontrent que les efforts engagés pour diversifier l'offre et les lieux d'activité portent leurs fruits et que ce dispositif constitue toujours une réponse adaptée aux attentes des parents et des jeunes, notamment ceux qui ne partent pas en vacances.

La 32^{ième} édition de l'Animation Estivale se déroulera du 9 juillet au 17 août 2012 avec comme ambition de proposer aux jeunes messins une palette d'animations attractives panachant les activités plébiscitées et les activités nouvelles. Au total 106 activités seront proposées réparties sur 149 ateliers différents. La formule des semaines à thème sera reconduite avec des temps forts autour des pratiques artistiques, des énergies urbaines, des activités nautiques et de semaines amérindiennes proposées pour la première fois cette année. Le Raid Metz Aventure innove également en accueillant cet été des jeunes de différentes nationalités participant au camp européen de jeunes sportifs, organisé par la Ville de Trèves, et accueillis à Metz le 27 juillet. Du côté des clubs sportifs, ce sera "L'été des champions" : les sportifs de haut niveau seront invités à animer quelques séances afin de partager leur passion avec les enfants participant à l'Animation Estivale. Enfin, de nouvelles activités apparaissent tant dans le domaine culturel (danse classique, clip danse, flash mob, chorale, musique antique) que dans le domaine sportif avec la pratique d'un sport émergent : le five.

Au travers de ce dispositif, la Ville de Metz souhaite s'adresser à l'ensemble des enfants et adolescents, tout en favorisant une réelle mixité des publics. Aussi, la politique de décentralisation de l'animation estivale dans les quartiers périphériques sera maintenue voire renforcée : nouvelle répartition, suppression des activités désertées et mise en place de nouvelles en lien avec les associations et les comités de quartier. L'Animation Estivale s'ouvrira également plus largement aux enfants porteurs de handicaps. Cette ouverture se concrétisera par une information sur les activités traditionnelles accessibles aux jeunes en situation de handicap ainsi que par l'organisation d'activités spécifiques dans certaines disciplines. Une réflexion sera engagée avec les clubs sportifs, les associations et la Mission Handicap afin de développer cet axe dans les années à venir.

La valorisation de l'Animation Estivale se traduira, outre ses traditionnels circuits de communication, par son site Internet qui verra son module administratif de réservation complété par un module plus communicant de présentation de l'ensemble des activités, en temps réel, et permettant une réactivité accrue sur la disponibilité des créneaux. La Ville animera également une page Facebook afin de favoriser l'interaction entre les parents, les jeunes et les différents partenaires proposant des animations. Enfin, le lien sera fait avec le Pass Metz Loisirs en vue d'encourager une pratique régulière tout au long de l'année.

Les projets de 70 associations et institutions sont soumis au Conseil Municipal pour un budget global de **243 150 €**. Par ailleurs, Il est également proposé de porter la participation des familles à l'Animation Estivale à 2 € par enfant ou jeune inscrit.

La délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

1) D'ATTRIBUER les subventions suivantes aux associations sportives et culturelles participant à l'animation estivale 2012 :

<u>Activités sportives :</u>	154 484 €
- Planet Aventure Organisation	28 774 €
- Athlétisme Metz Métropole	1 050 €
- Société des Régates Messines	3 000 €
- Metz Badminton	2 550 €
- Baseball et Softball Club de Metz	1 600 €
- ASPTT Basket	2 180 €
- Metz Basket Club	3 480 €
- La Ronde Pétanque	750 €
- Boxing Club de Metz	1 500 €
- Muaythai Academy 57	550 €

- Alekhine	600 €
- Club d'Echecs Fischer	800 €
- Ecole Française d'Echecs	560 €
- Equi'jump	7 460 €
- Club Alpin Français	940 €
- Club Escalade Evasion Metz	1 100 €
- Société d'Escrime de Metz	1 750 €
- UL Plantières	2 650 €
- Club de football APM football	2 400 €
- RS Magny	1 150 €
- AS Metz GAB	2 400 €
- Association Sportive du Golf de Metz	1 410 €
- Metz Gymnastique	9 570 €
- Metz Handball	4 210 €
- Metz Magny Handball	1 160 €
- Hando Arts Martiaux	650 €
- Hockey Club de Metz	5 140 €
- ASPTT Judo	1 700 €
- METZ Judo	5 850 €
- Ecole de Karaté 57	3 100 €
- Association Metz Lorraine Japon	700 €
- Kayak Club de Metz	10 070 €
- Moselle Moto Club	4 550 €
- Sport de Glace de Metz	9 360 €
- Fédération Moselle de Pêche	2 980 €
- Rugby Club de Metz	4 210 €
- SMEC Tennis	1 290 €
- Club Tennis Natation Messine	3 050 €
- Association des Cheminots de Metz – section tennis	910 €
- ASPTT Tennis	1 310 €
- Metz Tennis de Table	4 790 €
- Association des Cheminots de Metz –tir à l'arc	1 310 €
- Cyclo Club de Metz	1 140 €
- Cercle Yachting à Voile	6 020 €
- Association Pouilly – Metz Volley	2 760 €

Activités culturelles : 88 666 €

- Abada Capoeira	1 500 €
- Assolatelier	5 050 €
- Bouche à Oreille	5 320 €
- Cantus Firmus	5 970 €
- Centre d'Etudes Grégoriennes	413 €
- CPN « Les Coquelicots »	3 360 €
- Culture 21	3 300 €
- Eclaireuses et Eclaireurs de France	8 890 €
- Ecole de Musique Agrée à Rayonnement Intercommunal	2 677 €
- Atelier Etching	1 520 €
- Ligue de l'Enseignement FOL 57	1 475 €
- M.J.C. Borny	1 600 €
- Maison de la Culture et des Loisirs Saint Marcel	10 210 €
- Metz Métropole (<i>Musées de la Cour d'Or</i>)	3 500 €
- Association Nan Bara	5 850 €
- Association Pas Assez	2 000 €
- Association Permis de Jouer	2 800 €
- Les Petits Débrouillards de Lorraine	5 130 €
- Photo Forum	1 050 €
- Centre Pompidou Metz	1 500 €

- Association Pushing	6 950 €
- Skeud en Vrac	1 900 €
- Cie Théâtre'hall	3 092 €
- Tous Branchés.com	3 119 €
- Studiolo	490 €

2) **DE VERSER** 50 % du montant de la subvention au démarrage de l'opération et le solde à la fin de l'animation, au vu des justificatifs (état statistique de fréquentation) ;

3) **DE PORTER ET FIXER** la participation des familles à l'Animation Estivale à 2,00 € par enfant ou jeune inscrit.

4) **D'AUTORISER** la perception par la Régie Municipale des centres balnéaires, de la participation de 2,00 € correspondant au droit d'inscription des jeunes messins à l'Animation Estivale ;

5) **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les conventions ou avenants à intervenir avec les associations susvisées ou les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées ;

La dépense totale s'élève à **243 150 €**. Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Vu et présenté pour enrôlement
Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué :

Thomas SCUDERI

Service à l'origine de la DCM : Service Animation, jeunesse, éducation populaire, vie étudiante.

Commission : Animation, jeunesse, éducation populaire, vie étudiante.

Référence nomenclature «ACTES» :

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 51 Absents : 4 Dont excusés : 4

Décision : ADOPTÉE A LA MAJORITÉ